RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

EXTRAIT DU REGISTRE FONCIER
District du LOCLE

Propriétaire(s)

[redacted]

Cadastre de Le Cerneux-Péquignot

Bien-fonds N° 1013
(un zéro un trois)
Plan folio 6, 11, 14, Le Creux

484'520 m² jardin (249 m²), pré - champ (66'247 m²), pâturage (123'511 m²), forêt (95'010 m²), pâturage boisé (197'227 m²), route, chemin (689 m²), accès, place (736 m²)
habitation, rural N° de construction 213, Le Creux 78 (630 m²)
hangar N° de construction 258 (156 m²)
rural N° de construction 212 (65 m²)
Provenance: RP
No de mutation 43, 23.01.2018 Réq. 43

Mode(s) d'acquisition(s)

Achat 10.12.1993 Réq. 476

Mention(s)

19 Améliorations foncières D
04.06.1976 Réq. 143

61 Améliorations foncières B
19.10.1961 Réq. 190

189 Monuments et Sites, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office du patrimoine et de l'archéologie, section conservation du patrimoine
08.01.1979 Réq. 6

Annotation(s)

2014 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 617'165.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
14.04.2020 Réq. 179

2040 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 17'810.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
19.08.2020 Réq. 388

2055 Restriction du droit d'aliéner Réquisition de réalisation du gage (intérêts et frais ultérieurs réservés) Valeur : CHF 2'960.95, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
21.10.2020 Réq. 507

63.2016 Profit des cases libres Cédule au porteur N° 63.2016
23.12.2016 Réq. 701

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
REGISTRE FONCIER

Servitude(s) et charge(s) foncière(s)

249 Ch. et D. Passage à pied et pour tous véhicules
FS: No 31.57, 647.57, 806.57, 876, 941.57, 1113, 1144, FD: No 1, 210, 1146, 1151, 1154, 1221
18.04.1972 Réq. 95

2695 Ch. Câble de télécommande
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213

2698 Ch. Conduites d'eau (2)
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213, 09.12.1993 Réq. 474, 24.11.1995 Réq. 907, 10.07.1998 Réq. 500

2707 Ch. Ouvrages annexes (3)
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213, 01.02.1996 Réq. 60, 10.07.1998 Réq. 500

2782 Ch. Droit d'habitation sa vie durant
Au profit de SCHUETTEL Helen Gertrud, 06.03.1929, origine: Worb/BE
10.12.1993 Réq. 476

Gage(s) immobilier(s)

rang privilégié (Parité)
CHF 2'393.70 Francs suisses deux trois neuf trois 70/100
Hypothèque légale de droit cantonal, art. 99 LI-CC N° 45.2019
Créancier: ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP) IDE CHE-334.756.066, siège à Neuchâtel
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 8.00 %
15.08.2019 Réq. 477

rang privilégié (Parité)
CHF 1'599.15 Francs suisses un cinq neuf neuf 15/100
Hypothèque légale de droit cantonal, art. 99 LI-CC N° 50.2020
Créancier: ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP) IDE CHE-334.756.066, siège à Neuchâtel
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 8.00 %
19.10.2020 Réq. 500

rang 1 (Parité)
CHF 150'000.-- Francs suisses un cinq zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 45.1971
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1003, 1140
05.05.1971 Réq. G155

rang 1 (Parité)
CHF 100'000.-- Francs suisses un zéro zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 84.1972
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1003, 1140
30.08.1972 Réq. G325

REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL REGISTRE FONCIER

rang 2
CHF 210'000.-- Francs suisses deux un zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 63.2016
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 8.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Avec profit des cases libres
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1003, 1140
23.12.2016 Réq. 701

Art. 103 ORF: L'inscription de l'ayant droit d'une cédule hypothécaire sur papier ou d'une hypothèque ne déploie pas les effets attachés au registre foncier.

Le conservateur soussigné certifie que la désignation de l'immeuble (des immeubles) ci-dessus est conforme au registre foncier, avec effets juridiques au 27 janvier 2021, à 07h30.

Extrait N° 394.

Emolument CHF 20.--

Délivré à Neuchâtel, le 27 janvier 2021

Le conservateur du registre foncier

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
REGISTRE FONCIER

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

EXTRAIT DU REGISTRE FONCIER
District du LOCLE

Propriétaire(s)

[redacted]

Cadastre de Le Cerneux-Péquignot

Bien-fonds N° 1140
(un un quatre zéro)
Plan folio 12, Plan folio 13, Tille du Pommier, Bétod

65'499 m² pré-champ (34'968 m²), pâturage (29'006 m²), forêt (1'525 m²)
Provenance: 27, 28
No de mutation 789, 23.01.2018 Réq. 43

Mode(s) d'acquisition(s)

Achat 10.12.1993 Réq. 476

Mention(s)

19 Améliorations foncières D
04.06.1976 Réq. 143

Annotation(s)

2014 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 617'165.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
14.04.2020 Réq. 179

2040 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 17'810.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
19.08.2020 Réq. 388

63.2016 Profit des cases libres Cédule au porteur N° 63.2016
23.12.2016 Réq. 701

Servitude(s) et charge(s) foncière(s)

65.1 D. Passage à pied et pour tous véhicules
FS: No 67, 1247, 1307
10.12.1971 Réq. 385, 04.12.1995 Réq. 943

168 Ch. et D. Passage à pied et pour tous véhicules
FS: No 334, 1150, 1152, 1310, FD: No 332, 392, 417
10.11.1971 Réq. 330

2695 Ch. Câble de télécommande
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213

2697 Ch. Conduite d'eau
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213, 09.12.1993 Réq. 474, 15.06.1995 Réq. 439, 10.07.1998 Réq. 500

REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL REGISTRE FONCIER

2705 Ch. Ouvrage annexe
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213, 09.12.1993 Réq. 474, 10.07.1998 Réq. 500

Gage(s) immobilier(s)

rang 1 (Parité)
CHF 150'000.-- Francs suisses un cinq zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 45.1971
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1003, 1013
05.05.1971 Réq. G155

rang 1 (Parité)
CHF 100'000.-- Francs suisses un zéro zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 84.1972
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1003, 1013
30.08.1972 Réq. G325

rang 2
CHF 210'000.-- Francs suisses deux un zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 63.2016
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 8.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Avec profit des cases libres
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1003, 1013
23.12.2016 Réq. 701

Le conservateur soussigné certifie que la désignation de l'immeuble (des immeubles) ci-dessus est conforme au registre foncier, avec effets juridiques au 27 janvier 2021, à 07h30.

Extrait N° 394.

Emolument CHF 20.--

Délivré à Neuchâtel, le 27 janvier 2021

Le conservateur du registre foncier

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL REGISTRE FONCIER

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

EXTRAIT DU REGISTRE FONCIER
District du LOCLE

Propriétaire(s)

[redacted]

Cadastre de Le Cerneux-Péquignot

Bien-fonds N° 1003
(un zéro zéro trois)
Plan folio 6, 14, Les Etages, Le Creux

60'831 m² pré - champ (60'329 m²), route, chemin (502 m²)
Provenance: RP
No de mutation 43, 23.01.2018 Réq. 43

Mode(s) d'acquisition(s)

Achat 10.12.1993 Réq. 476

Mention(s)

19 Améliorations foncières D
04.06.1976 Réq. 143

61 Améliorations foncières B
19.10.1961 Réq. 190

Annotation(s)

2014 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 617'165.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
14.04.2020 Réq. 179

2040 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 17'810.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
19.08.2020 Réq. 388

63.2016 Profit des cases libres Cédule au porteur N° 63.2016
23.12.2016 Réq. 701

Servitude(s) et charge(s) foncière(s)

2696 Ch. Câbles de télécommande (2)
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213

2700 Ch. Conduites d'eau (4)
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213, 21.10.1994 Réq. 349, 01.02.1996 Réq. 60, 10.07.1998 Réq. 500

2706 Ch. Ouvrages annexes (2)
Au profit de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA BREVINE (SEVAB) IDE CHE-116.168.404, siège à La Brévine
18.06.1993 Réq. 213, 09.12.1993 Réq. 474

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL REGISTRE FONCIER

Gage(s) immobilier(s)

rang 1 (Parité)
CHF 150'000.-- Francs suisses un cinq zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 45.1971
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1013, 1140
05.05.1971 Réq. G155

rang 1 (Parité)
CHF 100'000.-- Francs suisses un zéro zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 84.1972
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1013, 1140
30.08.1972 Réq. G325

rang 2
CHF 210'000.-- Francs suisses deux un zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 63.2016
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 8.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Avec profit des cases libres
Gage collectif: No 31.57, 1002, 1013, 1140
23.12.2016 Réq. 701

Le conservateur soussigné certifie que la désignation de l'immeuble (des immeubles) ci-dessus est conforme au registre foncier, avec effets juridiques au 27 janvier 2021, à 07h30.

Extrait N° 394.

Emolument CHF 20.--

Délivré à Neuchâtel, le 27 janvier 2021

Le conservateur du registre foncier

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
REGISTRE FONCIER

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

EXTRAIT DU REGISTRE FONCIER
District du LOCLE

Propriétaire(s)

[redacted]

Cadastre de Le Cerneux-Péquignot

Bien-fonds N° 1002
(un zéro zéro deux)
Plan folio 6, LES ETAGES

31'843 m² bois (3'145 m²), bois (198 m²), pâturage boisé (3'576 m²), pré - champ (10'430 m²), pré - champ (14'494 m²)
Réq. 477/1993
Plan N° 4300 156/1973
Provenance: RP
23.05.1997 Réq. 393

Mode(s) d'acquisition(s)

Achat 10.12.1993 Réq. 476

Mention(s)

19 Améliorations foncières D
04.06.1976 Réq. 143

Annotation(s)

2014 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 617'165.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
14.04.2020 Réq. 179

2040 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 17'810.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
19.08.2020 Réq. 388

63.2016 Profit des cases libres Cédule au porteur N° 63.2016
23.12.2016 Réq. 701

Servitude(s) et charge(s) foncière(s)

néant

Gage(s) immobilier(s)

rang 1 (Parité)
CHF 150'000.-- Francs suisses un cinq zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 45.1971
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 31.57, 1003, 1013, 1140
05.05.1971 Réq. G155

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL REGISTRE FONCIER

EXTRAIT DU REGISTRE FONCIER
District du LOCLE

Propriétaire(s)

[redacted]

Cadastre de La Chaux-du-Milieu

Bien-fonds N° 31
(trois un)
Plan folio 110, Le Creux

6'941 m² forêt (4'301 m²), pâturage boisé (2'640 m²)
No de mutation 788, 23.01.2018 Réq. 44

Mode(s) d'acquisition(s)

Achat 10.12.1993 Réq. 476

Mention(s)

19 Améliorations foncières D
04.06.1976 Réq. 143

Annotation(s)

2014 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 617'165.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
14.04.2020 Réq. 179

2040 Restriction du droit d'aliéner Saisie définitive (intérêts et frais ultérieurs réservés) (conjointement sur les 1002, 1003, 1013, 1140 du Cerneux-Péquignot, 31 de La Chaux-du-Milieu) Valeur : CHF 17'810.--, au profit de ETAT DE NEUCHATEL Office des poursuites
19.08.2020 Réq. 388

63.2016 Profit des cases libres Cédule au porteur N° 63.2016
23.12.2016 Réq. 701

Servitude(s) et charge(s) foncière(s)

249 Ch. et D. Passage à pied et pour tous véhicules
FS/FD: No 806, FS: No 647, 941, 1144.55, FD: No 1.55, 210.55, 1013.55, 1146.55, 1154.55, 1221.55
18.04.1972 Réq. 95

384 Ch. Abreuvage à la citerne
FD: No 806
05.04.1973 Réq. 108

Gage(s) immobilier(s)

rang 1 (Parité)
CHF 150'000.-- Francs suisses un cinq zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 45.1971
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 1002.55, 1003.55, 1013.55, 1140.55
05.05.1971 Réq. G155

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL REGISTRE FONCIER

rang 1 (Parité)

CHF 100'000.-- Francs suisses un zéro zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 84.1972
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 6.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Gage collectif: No 1002.55, 1003.55, 1013.55, 1140.55
30.08.1972 Réq. G325

rang 2

CHF 210'000.-- Francs suisses deux un zéro zéro zéro zéro 00/100
Cédule au porteur N° 63.2016
Constituant(s) du gage: [redacted]
Taux d'intérêt maximum 8.50 %, Charge maximale à CHF 460'000.--
Avec profit des cases libres
Gage collectif: No 1002.55, 1003.55, 1013.55, 1140.55
23.12.2016 Réq. 701

Le conservateur soussigné certifie que la désignation de l'immeuble (des immeubles) ci-dessus est conforme au registre foncier, avec effets juridiques au 27 janvier 2021, à 07h30.

Extrait N° 394.

Emolument CHF 20.--

Délivré à Neuchâtel, le 27 janvier 2021

Le conservateur du registre foncier

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
REGISTRE FONCIER